



URBANISME - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme GALLET Victor et LHOTE Jocelyne** demeurant **Ferme de Gérumont 1 à 6840 Longlier**.

Le terrain concerné est situé **Gérumont, Longlier à 6840 Longlier et cadastré ou l'ayant été Division 5, section L n°103E, 103F, 103H, 110/2A, 122F, 122G**.

Le projet consiste en : **modification de destination : réaffectation de 4 gites autorisé par PU en 1 corps de logis secondaire et 3 logements locatifs** et présente les caractéristiques suivantes :
Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D. IV. 40 (dérogation) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h ;
- Le 16 janvier 2024 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement.

L'enquête publique est ouverte le 11 janvier 2024 et clôturée le 26 janvier 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par télécopie au numéro : 061 / 27 50 99 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be ;
- remises au Service urbanisme (Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau).

Le courrier, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique permis d'urbanisme n° 4532 (M. et Mme GALLET Victor et LHOTE Jocelyne), l'adresse du réclamant ainsi que la date.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau (Service Urbanisme) le **26 janvier 2024 à 11h**.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Mayné dont le bureau se trouve Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau (Service Urbanisme).